

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 juillet 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 08/07/2022

Date de publication : 13/07/2022

L'an **deux mil vingt deux, le douze juillet, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre culturel Helen Adam, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Romain DETHÈS, M. Jules DONZELOT, Mme Anne CAPOZZO.

Étaient absents non excusés : M. Christophe CHAUMARD, M. Gino FIN.

Procurations : M. Romain DETHÈS en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Anne CAPOZZO en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2022-068

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES - SITE DES DEMOISELLES COIFFEES

RAPPORTEUR: M. Alain CONSTANT

Par délibérations en date des 21 décembre 2021 et 24 mai 2022, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles sur le site des demoiselles coiffées en vue de la protection de ce dernier et de sa labellisation en « Espace naturel sensible ».

Dans le cadre de ce projet, la commune a poursuivi ces démarches auprès du propriétaire des parcelles cadastrées B146 (superficie : 4880m²) et B147 (superficie : 8535m²), pour accroître le périmètre protégé.

Un accord a été trouvé pour leur acquisition à un prix identique à celui fixé pour les précédents achats.

Ainsi et aux termes de ces différentes acquisitions, la commune deviendrait propriétaire d'une emprise foncière de 35 663 m² sur ce site.

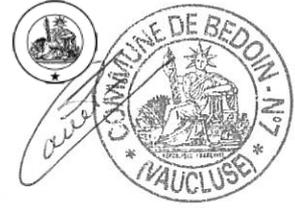
Vu l'avis des domaines en date du 7 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées B146 et 147 pour un montant de 2€/m²,
- De donner un avis favorable à la demande d'intégration des parcelles acquises B146 et 147 dans la labellisation « Espace naturel sensible » (ENS) auprès du Département de Vaucluse,
- De confier à Maître Arnoux, notaire à Bédoin, la rédaction des actes nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture
de Vaucluse le : **13/07/2022**
et publication sur le site internet de la commune de
Bédoin le : **13/07/2022**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Alain **CONSPANT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.